Toiles@penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Questions sur la laïcité en Europe. Dialogue

Claude Vaillant

Dossier n° 2009 - 031

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision
Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Jacques Cels, Chemsi Cheref-Khan, Paul Danblon,
André Dejaegere, Anne-Marie Geritzen, Jacques Ch. Lemaire

Rubriques
Publications – Radio – Télévision

Secrétariat
Christiane Loir

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be
Publications – Abonnements :
(02) 650.35.90 – christiane.loir@ulb.ac.be
Radio – Télévision :
(02) 640.15.20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be
Fax : (02) 650.35.04
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Communauté française de Belgique

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques. Aussi, tout naturellement, nos numéros ont pris place dans la collection « Espace de Libertés » qu'édite le *Centre d'Action Laïque*.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
000-0047663-36
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 25 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 5 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet
http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2009 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) **:**

n° 73 – *1834. L'ULB fête ses 175 ans*
n° 74 – *Réflexions sur la bioéthique*
n° 75 – *Évolution et créationnisme*
n° 76 – *Francs-Parlers n° 4*

Nos Toiles@penser

disponibles sur demande et sur notre site http://www.lapenseeetleshommes.be

Projets d'action économique et sociale

Un atelier d'improvisation pour les détenues de la prison de Berkendael, P. Houyoux, 2008.
Faut-il avoir peur des communautés immigrées ? A. Manço, 2008.
Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ? J. C. Baudet, 2008.
Article 27. Un réseau créatif, L. Adam, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. Silberberg, 2007.
Désirs éthiques et désirs critiques pour une politique culturelle de gauche, M. Hellas, 2007.
D'un papillon à une étoile, J. Cornil, 2007.
Complexité, identité, fraternité, citoyenneté : le quadrige de la reliance, M. Bolle de Bal, 2007.
Brèches, J. Cornil, 2007.
Comment vivre à Bruxelles malgré le coût des loyers, N. Castelijn, 2006.

La lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

Les droits humains, ici et maintenant, P. Galand et B. Van der Meerschen, 2008.
Que penser de l'intégrisme féministe ? J. Gabard, 2008.
Deux voix de témoignages : Rwanda et Shoah, A. Goldschläger, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. Coutel, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Actualité des Protocoles, J. Jamin, 2007.
Droits et recours de la victime de prétendus voyants, gourous, mages, guérisseurs et autres charlatans invoquant le paranormal, N. De Becker, 2006.
Les complots : sujet de la littérature populaire, A. Goldschläger et J. Lemaire, 2006.
Le cinéma, la télévision et les jeux vidéos illustrent la peur des conflits,
A. Goldschläger et J. Lemaire, 2006.

La lutte contre les extrémismes politiques

L'homme qui ne portait pas de chaussettes ou Quel Einstein célébrons-nous ? P. Marage, 2008.
La sociologie est-elle une science ? Cl. Javeau, 2008.
Le rôle de l'expérience en philosophie, D. Seron, 2008.
Un modèle d'univers, J.-F. Ponsar, 2008.
Le truchement majeur, J. Cels, 2008.
Propos d'un libertaire sur l'éthique, P.-J. Mainil, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Les limites de la liberté, J. Jamin, 2007.
Nature, culture et extrême droite, J. Jamin, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. Bolle de Bal, 2007.
Les religions meurtrières, E. Barnavi et Ch. Cheref-Khan, 2007.
Réflexions sur la montée de l'islamisme, E. Barnavi et Ch. Cheref-Khan, 2007.
Récits de Colombie, J. Cornil, 2007.
Le totalitarisme, M. Hellas, 2007
Les otages politiques, Fr. Vanden Driesch, 2007.
Einstein et la politique, M. Voisin, 2006.
Extrême droite et éducation permanente, M. Maesschalk, 2006.
Après quarante-cinq ans de présence musulmane en Belgique : « Sire, il n'y a pas d'islam belge »,
Ch. Cheref-Khan, 2006.
Les tabous de l'immigration, J. Cornil, 2006.

Avancées en faveur de l'éducation

Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. Voisin, 2007.
L'alimentation itnelligente, A. Buronzo, 2007.

Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. De Potter, 2007.
Trente propositions pour une école de la réussite, A. Destexhe, 2006.
L'avenir de l'université, J.-Fr. Bachelet, 2006.
Ce que montre Pisa 2003 : les inégalités sociales dans l'enseignement en Belgique, N. Hirtt, 2006.
Les francs-maçons à la naissance de l'enseignement unviversitaire des sciences, J. Lemaire, 2006.
L'immersion linguistique, R. Briquet, 2006.
Coexistence des langues et des cultures. Entre utopie et réalités, R. Renard, 2006.

Ambitions de la laïcité

Héritier des Lumières, Condorcet « traducteur » de Voltaire, Ch. Coutel, 2008.
Les médecines parallèles, P. Debusschere, 2008.
Six années d'euthanasie légale : bilan, M. Englert, 2008.
Le conseiller laïque serait-il un semeur d'interrogations dès qu'il centre son action sur l'écoute de l'autre ? M. Mayer, 2008.
La franc-maçonnerie est-elle une secte ? C. Bryon-Portet, 2008.
La laïcité française et la loi sur le port de signes religieux dans les écoles publiques, A. Dumoulin, 2008.
Lettre ouverte sur la tolérance, G. Hottois, 2008.
Tiberghien, précurseur d'un idéal oublié, V. Dortu, 2008.
Islamophobie et culpabilité, A.-M. Delcambre, 2008.
Un catholique face à l'euthanasie, J.-J. Jaeken, 2008.
Euthanasie : le débat parlementaire, Ph. Monfils, 2008.
« Tyrannie de la majorité » selon Tocqueville et « Droits des minorités », Ch. Coutel, 2008.
Égalité, discrimination, diversités : des constats aux actions, A. Manço, 2008.
Divin et humain : religion et reliance, M. Bolle de Bal, 2007.
Bio-éthique et thanato-éthique, M. Bolle de Bal, 2007.
Vers une éthique de l'environnement, J. Cornil, 2007.
La crémation : une éthique pour notre temps, M. Mayer, 2006.
La loi de dépénalisation de l'euthanasie : une démarche citoyenne, J. Herremans, 2006.
La laïcité dans la vie sociale, Ph. Grollet, 2006.
Cent ans parès une loi mémorable de séparation des Églises et de l'État. Favoriser dans les sociétés plurielles les dialogues interculturel et interreligieux, R. Renard, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 1ère partie, A.-M. Hansenne, 2006.
2.500 ans de pensée libre : 2e partie, A.-M. Hansenne, 2006.
La laïcisation de l'art, Chr. Loir, 2006.
Laïcité et diversité culturelle, R. Renard, 2006.

Réflexions sur l'éducation permanente

Éducation permanente et philosophie pour enfants, M. Voisin, 2007.
Prison-sanction et prison-éducation, J.-Cl. De Potter, 2007.
Extrême droite et éducation permanente, M. Maesschalk, 2006.
La FORel, A. Schleiper, 2006.
La culture, une généreuse éducation permanente, J. Cels, 2006.
Le rôle charnière du cardinal Bellarmin, J.-J. De Gheyndt, 2006.
Jonas et la liberté. Dimensions théologique, ontologique, éthique et politique, M.-G. Pinsart, 2006.
La rhétorique, moyen de convaincre, M. Meyer, 2006.
Représenter le zéro : un problème philosophique, J.-J. De Gheyndt, 2006.
Écrire en Belgique sous le regard de Dieu. La littérature catholique belge dans l'entre-deux-guerres, C. Vanderpelen-Diagre, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Rêveries d'un promeneur solitaire. Vagabondages imaginaires autour du nouveau siècle, J. Cornil, 2006.

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

La Belgique, un anachronisme d'avenir ? Ch. Van den Eynde, 2008.
La spiritualité, Anonyme, 2008.
L'Europe méditerrannée, entre l'Occident et l'Orient, Ch. Coutel, 2008.
L'évolution du freudisme, W. Szafran, 2007.
La question rousse, V. André, 2007.
La valeur du temps dans un monde qui accélère, M. De Kemmeter, 2007.
Le récit de vie, pierre d'angle de la sociologie existentielle, M. Bolle de Bal, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. Imberechts, 2006.

Relais du monde associatif

Présentation du réseau Financement Alternatif, A. Brouyaux, 2008.
La Ligue de l'Enseignement, V. Silberberg, 2007.
Les enfants dans les centres fermés pour illégaux, V. Silberberg, 2007.
Mal au fesses pour le Congo, H. Bokhorst, 2007.
Ni putes ni soumises : un mouvement international pour libérer la parole et les initiatives,
F. Sidibe, 2006.
Le Grip et ses activités, 2006.
Infor-Drogues. 1971-2006, trente-cinq ans déjà !, Ph. Bastin, 2006.
Les *conseillers moraux laïques en milieu hospitalier,*
en maisons de repos et en maisons de repos et de soins, N. Bollu, 2006.
Les Maisons médicales et la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de soins de santé, 2006.

Interrogations et projets d'action sur quelques données sociologiques

La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. André, 2008.
Est-il nécessaire d'établir une censure sur le Web ? M. Brodsky, 2008.
Parents de toxicomanes..., A.-M. Legrand et D. Cracco, 2008.
L'argent des fourmis : religions - migrations - développement, A. Manço, 2008.
Le jeu pathologique, une maladie de la modernité, S. Minet, 2007.
Déliance, reliance, alternance, M. Bolle de Bal, 2007.
Fraternité et/ou amitié : deux « reliances » à relier, M. Bolle de Bal, 2007.
Pour un personnalisme pluraliste, M. Bolle de Bal, 2007.
Des valeurs réinterrogées. Penser ou dépenser. Marchandisation des valeurs et valeur d'usage,
J. Cornil, 2007.
Questions de sexualité, J.-L. Génard, 2006.
Le travail : une valeur à réhabiliter, M. Bolle de Bal, 2006.
Violence, passions et guerres : cris des hommes, silence des dieux, M. Bolle de Bal, 2006.
Bribes réIfexives sur la nouvelle divinité mercantile, J. Cornil, 2006.
Conte le turbocapitalisme : Taxe Tobin et enquête sur les sociétés de clearing, J. Cornil, 2006.
Travers et valeurs de l'individualisme, J. Cornil, 2006.

Construire l'Europe

Le cheval de Troie. Sectes et lobbies religieux à l'assaut de l'Europe, M. Conradt, 2008.
Trois rêves évanouis, M. Bolle de Bal, 2007.
Le Centre de culture européenne, M. Imberechts, 2006.

Éduquer à la citoyenneté

La liberté : un concept entre gris clair et gris foncé, F. André, 2008.
L'origine de la liberté, A. Van Kerckhoven, 2008.
Valorisation des compétences et co-développement, A. Manço, 2008.
Quelle place pour l'expression des convictions religieuses à l'école ? N. Geerts, 2007.
Faits de société, M. Bolle de Bal, 2007.
Les discriminations et la démocratie de l'identité, A. Martens, 2007.
Les otages politiques, Fr. Vanden Driessch, 2007.
Brèches, J. Cornil, 2007.

Chronique d'un cours de philo. Intermède, H. Van Camp, 2006.
Réalisations de la Communauté française de Belgique, en matière d'éducation à la citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Quelques références du Conseil de l'Europe en matière de citoyenneté, P. Dupont, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'époque de la déesse-mère, Clav, 2006.
Évolution du statut de la femme. La réconciliation des sexes, Clav, 2006.
Évolution du statut de la femme. L'éveil de la conscience politique des femmes, Clav, 2006.

Questions sur la laïcité en Europe. Dialogue[1]

Claude Vaillant

Une intervenante

Concernant le Gopa, l'influence qu'ont ces religions, ces lobbies sectaires et religieux, n'est-elle pas due au fait que les autres organisations laïques et non confessionnelles leur laissent la place ? C'est ce que l'on remarque aussi au niveau national, puisque si l'on prend la situation des places d'hébergements pour les Sdf sur Paris, la plupart sont gérées par des organisations religieuses. En France, longtemps les écoles pour les sourds ont été gérées par l'Église catholique parce que l'État ne faisait pas son travail. La première religion des sourds en France est « les Témoins de Jéhovah », car tous leurs supports sont accessibles en langue des signes. Est-ce que cette influence, selon vous, n'est pas due aux faits du désengagement de l'État et des organismes laïques ?

En parlant du rôle des religions autour de l'Union européenne, on dit souvent que le diable se cache dans les détails. Concernant les religions tout tourne autour de la différence entre une secte et une religion. À ma connaissance par exemple, on voit assez rarement des paroissiens défenestrés à la sortie de la confession ou du culte protestant ou de la synagogue. Par contre, les gradés de la Scientologie s'appellent en français les *thétans* opérationnels et en américain on dit *operational citens*. En mélangeant un peu dans le même chaudron les religions et ce que je considère comme des escroqueries à alibi religieux est-ce que vous ne pensez pas que votre combat est un peu perdu d'avance, est-ce que vous ne pensez pas que vous vous tirez une balle dans le pied ?

[1] *La franc-maçonnerie et l'Europe,* Bruxelles, Éd. Presses de l'Université, coll. « La Pensée et les Hommes », n° 19, 1992.

Marcel Conradt

Vous défendez comme vous le dites, les sectes, c'est pour moi tout à fait votre droit. Comme je l'ai dit tout à l'heure personnellement je n'émets aucun jugement en la matière en ma qualité de franc-maçon, n'engageant que ma propre qualité, et n'étant pas couvert pour parler au nom du GO de Belgique. Personnellement cela ne me pose aucun problème. Faire évoluer le Grand Orient sur ce thème, chaque Grand Orient aura évolué comme il le souhaite. Personne au niveau de l'Europe ne peut donner une définition ni à « Église » ni à « secte ». Certains rappelez-vous avaient dit qu'une Église est une secte qui a réussi, tout peut évoluer, même la notion de secte. Pour les deux autres questions, l'Union européenne n'a aucune compétence en la matière puisqu'elle se réfère au droit national.

Sans vouloir cibler, mais l'exemple le plus facile est l'Église de Scientologie qui a son bureau tout à fait officiellement rue de la Loi à Bruxelles. Il répond à tous les critères. Si une des Églises nationales de Scientologie, connaît des problèmes dans un pays, à partir du moment où l'Espagne vient de la reconnaître comme une Église au sens plein du terme cela ne pose absolument aucun problème. C'est ce que je vous disais, ça rentre avec un pavillon de complaisance et c'est exactement la même chose pour tous les autres mouvements actuellement qualifiés de sectaires. Ils rentrent au niveau de l'Union européenne par n'importe lequel des vingt-sept pays membres sans que l'Union européenne en tant qu'institution générale puisse émettre le moindre re-jugement, ou la moindre critique, ou poser la moindre question.

Oui, les laïques laissent toujours pour l'instant la place libre puisque les bureaux à Bruxelles représentant les organisations religieuses quelles qu'elles soient sont très largement dotées tant en personnels qu'en matériels et qu'en bâtiments. La *Fédération humaniste européenne,* qui représente tout ce qui est laïque en Europe, n'a même pas de bureau propre, elle est hébergée à l'Université libre de Bruxelles et elle n'a qu'un temps plein et demi pour faire tout le travail.

On l'a dit tout à l'heure, je viens de la ville de Liège où les comités d'actions laïques sont assez importants puisqu'en Belgique la laïcité est comme tous les mouvements de convictions. Rien qu'à Liège, une des maisons de la laïcité dispose de vingt-quatre personnes, en temps plein, payées par l'État. Je me demande comment, tant au niveau belge que dans chaque État européen, nous ne sommes pas capables au moins au niveau de chaque État de détacher au moins une personne. On ne va pas me dire que les laïques – et quels que soient ceux que vous mettez derrière ce mot – ne sont pas capables au moins de détacher une personne par

État. Nous pourrions permettre à la Fédération humaniste européenne d'avoir des moyens. Quand vous dites que nous avons laissé la place libre, jusqu'à présent personne ne bouge. Je sais que certains Orients et certaines Maçonneries sont en train d'essayer de mettre en place des structures. Est-ce qu'elles vont déboucher sur autre chose que de la réflexion et peut-être sur la mise à disposition des personnels, pour permettre d'agir et avoir au moins une laïcité défensive qui permettrait de répondre ?

Le traité de Lisbonne, passe comme une lettre à la poste. Le seul problème qui reste est l'Irlande, puisqu'il y aura référendum. Tous les autres pays ont décidé de ne pas organiser de référendum de manière à ne pas connaître le couac qu'il y a eu la dernière fois. En Belgique le traité est passé par le Parlement qui l'a approuvé comme un seul homme.

Le problème ne se pose même plus de définir l'infrastructure. Le Bepa est présent, il est légal ; à nous, laïques, peut-être de jouer le même jeu et d'intervenir au niveau de ce comité.

Claude Vaillant

Pardonnez-moi de prendre la parole quelques instants, mais représentant ici le Grand Orient de France, je ne voudrais pas qu'il subsiste une ambiguïté sur les propos qui ont été tenus au moins vis-à- vis de cette Obédience.

Vous avez le droit de soutenir les sectes, de faire leur promotion, et c'est votre liberté de venir le dire ici. Mais je voudrais que les choses soient parfaitement claires, le Godf n'entend certainement pas souscrire à la promotion des sectes. Que les choses soient dites, il entend les combattre, pour la simple raison que nous considérons qu'elles constituent une part non négligeable de l'aliénation de l'homme.

Xavier Martin-Dupont

Je collabore à un site qui s'appelle « Prévensecte.com » qui est un site de prévention et d'information sur le phénomène de la dérive sectaire en langue française.

Il faudrait préciser que l'association que représente Monsieur Becourt est en fait une émanation de l'Église de Scientologie, même si ses porte-parole aujourd'hui ne sont plus scientologues. Les scientologues ont pour habitude de mettre en avant des gens qui ne sont pas scientologues pour aller servir leur soupe.

Il faudrait aussi préciser que Monsieur Becourt a des sentiments assez peu fraternels vis-à-vis de ses Frères francs-maçons, parce que, si ma mémoire est bonne, il les a assignés en justice pour une querelle au sujet de l'exclusion de son Obédience. Il faut dire aussi qu'il y a plus dangereux aussi que les sectes, vous avez des pseudo thérapies qui prétendent guérir le cancer avec des responsables de ces associations qui sont aux commandes de la Capelle C, des gens qui tuent. D'où la virulence de ma réaction.

Pour me recentrer sur le débat, je voudrais savoir s'il ne serait pas possible pour les députés européens de contrôler le comité Théodule qui s'est échappé de la Commission européenne. À savoir, est-ce qu'on ne peut pas au moins agir au niveau des financements des initiatives de cette institution, de ce fameux bureau qui semble être en roue libre et qui trouve sa légitimité dans l'article 51 du traité ?

Est-ce qu'il ne serait pas possible que les députés eux-mêmes exigent, même si cela a été refusé du fait d'un amendement, que toute personne qui se présente devant eux pour débattre d'un sujet fasse preuve de transparence financière et précise qui elle représente réellement ? Ce serait une façon de contrôler même sans avoir le vote de l'amendement.

Une intervenante

Le Bepa, contribue-t-il pécuniairement au fonctionnement des organisations religieuses ou non, ou est-ce que ces organisations s'autofinancent à cent pour cent ?

Cette intrusion du religieux dans le politique, c'est le retour de ce que Victor Hugo appelait le parti clérical, c'est en fait l'introduction du spirituel dans le temporel et la laïcité, c'est une information à la loi de séparation entre le temporel et le spirituel.

Claude Betteto

Je souhaiterais revenir sur un point qui m'inquiète énormément. Vous avez dit notamment qu'un des objectifs du Vatican était de prendre une place au sein de l'Union européenne à l'équivalent de celle qu'il occupe à l'Onu. Qu'en est-il de cette stratégie ? Quel est cet état d'avancement ? Comment peut-on compromettre et faire en sorte que cette prétention devienne caduque ? Pourriez- vous nous apporter quelques informations sur ce point particulier ?

Marcel Conradt

Le Bepa est financé par la Commission. C'est une structure qui a été mise en place par le président Delors, et reprise par les présidents de Commission successifs : c'est de la compétence totale de la Commission. Le Parlement européen à ce niveau n'a absolument rien à dire.

Il faut exiger de la part des lobbyistes toute transparence quand ils nous rencontrent. Quand ils nous rencontrent, ils déclinent comme tout être civilisé leur identité et on sait pourquoi ils viennent. Ce qu'il y a, c'est qu'ils travaillent en sous-main et préparent pour certains députés des textes, des textes bien précis, des résolutions ou des amendements et ils y glissent des subtilités. Si les députés ne sont pas bien informés, les subtilités ne ressortent pas. Donc, ils travaillent avec certains députés et ils préparent vraiment les résolutions à la place du député.

Une des organisations les plus puissantes en la matière, et nous savons qu'elle subsidie de nombreux postes d'assistants parlementaires qu'elle met à la disposition des députés, ce sont les « Légionnaires du Christ ». Cette organisation forme vraiment des assistants, les paie et les met à la disposition des députés.

Le lobbyiste peut prendre plusieurs formes. Il y a le lobbyiste habillé avec son habit de travail et on sait à qui on a à faire, mais d'autres travaillent vraiment en sous-main avec des députés et travaillent soit en Espagne soit dans n'importe quelle autre université à préparer vraiment des textes. Vous savez qu'au niveau de l'Union européenne, il y a vingt commissions. Un député travaille environ sur trois Commissions. Lorsqu'on doit voter pour des législations qui sont préparées dans une autre Commission, si on n'a pas suivi le texte, on vote en suivant des listes de votes et si l'amendement préparé par un certain député est bien fait, cela peut passer au travers.

Une fois, on avait demandé aux députés de voter contre la peine de mort. Dans un premier temps, on s'est demandé pourquoi on voulait nous faire voter contre la peine de mort puisque la peine de mort devait être abolie pour entrer dans l'Union européenne. On s'est rendu compte naturellement que tout dépend à qui elle s'applique et quand commence la vie. Pour certains la vie commence plus tôt que pour d'autres. À ce moment-là, nous aurions voté pour l'interdiction de la peine de mort. Il est évident qu'au niveau de l'interruption volontaire de grossesse cela allait poser des problèmes.

Ils préparent donc des textes comme cela.

Je peux vous en lire un autre, où ils parlaient plutôt de la fin de vie et où ils ont glissé que la fin de vie devait vraiment être adaptée, etc. et à un

moment dans l'explication en tout petit, il était inscrit, y compris « refuser la transfusion sanguine ».

Le travail du lobbyiste n'est pas spécialement direct, mais peut être la préparation de textes pour les députés, textes que l'on peut être amené à voter, mais avec beaucoup d'attention.

À un moment donné, on nous a demandé de voter contre l'infanticide. Bien entendu on peut voter contre l'infanticide, mais encore faut-il savoir quand l'infanticide commence. Si, c'est le deuxième ou le troisième jour, il est évident qu'à ce moment-là, on ne pouvait pas suivre. Donc, dans un premier temps, nous avons dû voter contre et expliquer que nous n'étions pas d'accord à ce niveau.

Les lobbies s'autofinancent donc à cent pour cent, le Bepa n'a rien à voir ni la Commission. Ce sont vraiment les organisations qui sont autofinancées et c'est pour cela qu'il aurait été intéressant qu'elles soient reconnues comme *lobbies*, cela les aurait obligés à dire d'où venaient leurs sources de subventionnements. Il est évident que l'organisation dont j'ai parlé tout à l'heure qui a un drapeau finlandais aurait peut-être dû dire que c'était Raël qui la subventionnait.

Un intervenant

J'ai compris que l'arène européenne était bien garnie. Aussi j'imagine qu'il y a une Cour de Justice extrêmement bien structurée derrière tout cela. Alors va-t-elle juger au nom de Dieu, au nom de l'homme, ou dans un doux mélange ?

Une intervenante

Merci pour votre exposé qui m'a beaucoup intéressée, mais qui m'a glacée. Je suis glacée d'effroi à tout ce qui a été dit. Je suis une laïque de combat, en tant que franc-maçonne, je suis adhérente à des associations laïques comme le *Chevalier de La Barre*, comme le *Comité Laïcité République*, et comme la Libre Pensée et je pensais que nous travaillions, que nous agissions, et que nous étions efficaces en France. Mais j'ai bien retenu que toutes les organisations laïques qui plaident pour une laïcité de combat doivent être à Bruxelles, on doit s'unir pour être dans le Bepa.

Le pape vient en France et j'étais contente qu'avec la *Libre Pensée* nous organisions le dimanche 14 septembre une grande manifestation contre le financement public de la venue du pape en France.

Mais cela ne sert à rien, parce que maintenant, en vous écoutant, j'ai compris que Bruxelles financera la venue du pape comme elle a financé les journées mondiales de la jeunesse.

Un intervenant

Merci monsieur pour votre exposé très riche. Je fais partie d'une association d'éducation populaire « Pour la République sociale » qui est dirigée par le sénateur Jean-Luc Melenchon, qui fait de la laïcité le centre de son combat quotidien actuellement dans les manifestations sociales.

Le président Sarkozy après toutes ses positions, ses déclarations bien connues de retour et de remise en question des acquis au niveau de la laïcité, comme des acquis au niveau du droit du travail, et le fait qu'il va devenir président de l'Europe, est-ce que cela ne constitue pas un danger aussi pour la laïcité ?

Marcel Conradt

Une question à laquelle j'avais oublié de répondre concernant le Vatican. Il n'est pas question qu'il ait un statut comparable à celui de l'Onu, au sein de l'Union européenne. Jusqu'à présent il n'y a aucune discussion en la matière, mais il est évident qu'il y a toujours le double statut Vatican État temporel et État représenté politiquement. La France laïque a quand même mis les drapeaux en berne lors du décès du dernier pape, parce que c'était un chef d'État.

Au niveau de l'Europe, la Cour européenne de Justice peut intervenir et intervient dans certains cas. Je vous donne un exemple : en 1997, la Grèce a été condamnée pour avoir imposé sur la carte d'identité la mention de l'appartenance religieuse. Certes, elle peut intervenir : c'est une arme également à double tranchant, parce que la composition de la Cour est en perpétuelle mutation. Pour l'instant sa composition fait que ses arrêts sont assez favorables, mais les membres peuvent se remplacer. Vous avez vu que Georges Bush a un peu modifié la Cour Suprême des États-Unis et que les jugements se sont trouvés un peu différents, quand on remplace un membre par un autre. Mais il y a également une autre institution dont je n'ai pas eu le temps de parler qui est intitulée « un réseau d'experts indépendants » et qui est liée directement également à la Commission. C'est un comité qui est composé de juristes – un expert par État membre – et c'est lui qui a permis sur base de son arrêt de recaler le concordat slovaque qu'il a déclaré complètement contraire à la charte des droits fondamentaux. Nous avons

deux organismes : la Cour européenne de Justice et ce réseau d'experts indépendants qui siège auprès de la Commission.

Il est évident qu'à propos de Sarkozy, nous avons beaucoup de crainte quant à la nouvelle présidence qui s'annonce, quand on a entendu ses déclarations et les alliances qu'il peut avoir avec différents chefs d'État. Mais il y a un point que je tiens vraiment à souligner. Vous devez être rassurés, vous devez savoir que depuis l'entrée de l'euro, Dieu est avec nous. Si vous regardez bien la pièce de deux euros hollandaise, vous verrez sur la tranche, gravé en tout petit « Dieu est avec nous ». La députée Véronique De Keyser a posé la question à la Commission pour savoir – puisque c'était Dieu au singulier – de quel Dieu il s'agissait ? La Commission a été incapable de répondre à la question.

Jeanine Chambon-Fontaine

Je représente ici ce soir, la Grande Loge féminine de France qui est très attachée justement à ce principe de laïcité, puisqu'il est inscrit dans notre constitution. Pour toutes les franc-maçonnes, c'est cette année la question qui a été fondamentale. Je ne reviendrai pas sur le Bepa, mais quand effectivement on regarde cette liste et que l'on constate qu'outre la Scientologie avec son mouvement commercial, ses insertions dans les soutiens scolaires, ses médecines douces, on trouve également un mouvement comme le Soka Gakkai qui est un mouvement légèrement mafieux, on est très inquiet sur ce qui se passe au sein de l'Union européenne.

Dans ce Bepa, on vous a dit que vous n'aviez qu'un seul mouvement, la Fédération humaniste européenne qui représente un peu la laïcité. Qu'en est-il donc de la liberté de ne pas croire ? Qu'en est-il de la séparation du temporel et du spirituel ?

Nous sommes absents, nous sommes restés absents. Nous nous sommes laissé tisser sous les pieds une trappe qui va s'ouvrir. Nous n'avons pas bougé, bien retranché derrière notre bonne conscience, notre liberté de conscience, en nous disant « tout le monde sait ce que nous valons, on n'a pas besoin de bouger ». Maintenant, c'est un peu tard. Je ne sais pas si nous allons arriver à redresser la barre.

Pendant ce temps-là, sous couvert également du nouveau traité de Lisbonne, on nous prépare en France de petites modifications à la constitution. Aujourd'hui, on nous a modifié la reconnaissance des langues locales. Je n'ai rien contre les langues locales, mais cela suit le principe de subsidiarité. Quand on ne peut pas passer par l'État, on passe par la Région. Donc, on ouvre de plus en plus des portes et, demain, est-ce

qu'on va nous remplacer le mot laïcité dans la constitution par « laïcités diverses » ou « diverses laïcités » ? C'est la porte ouverte aux dangers du communautarisme et du communautarisme religieux qui amèneront forcément à une justice qui ne sera pas la même pour tous les citoyens.

Ce communautarisme est particulièrement dangereux, parce qu'il est beaucoup plus pesant pour les femmes que le poids des religions.

Cette notion de laïcité et ce qui se passe au Bepa nous a donc, en tant que Glff, fortement impliqué cette année. Aussi, nous avons depuis un an travaillé sur une structure pour être représentées au sein du Bepa. Les femmes franc-maçonnes ont décidé d'y aller, et normalement cette structure devrait être prête à fonctionner dès le mois de novembre et nous irons. Nous n'aurons peut-être pas beaucoup de moyens au départ, mais si personne n'y va, cela continuera. Je pense que lorsque nous aurons ouvert la voie, d'autres suivront. Nous vous attendons.

Michel Payen

Le Droit humain de la *Fédération française de l'Ordre maçonnique mixte international* a l'honneur de présider la Commission interobédientielle sur les sectes. Malheureusement elle n'a pas pu se réunir récemment comme elle le fait chaque année, pour cause d'incertitudes en matière de transports.

Naturellement, c'est un rendez-vous très important qu'il va falloir provoquer maintenant parce qu'il n'est pas possible que l'on puisse envisager que la parole dans l'espace public soit confisquée par quelques-uns. Le Dh naturellement comme le Godf et comme toutes les Obédiences liberales adogmatiques ne peut que s'opposer à tous les mouvements sectaires parce que l'une de ses valeurs principales est la liberté de conscience. Sur la base du triptyque républicain « liberté, égalité, fraternité », le Dh place parmi ses toutes premières valeurs, la valeur de l'autre qui est évidemment celui avec lequel je peux dialoguer, quelle que soit sa différence.

La laïcité, et notamment la laïcité à la française, est un principe politique. En aucune façon une position philosophique ou religieuse, mais un principe politique qui permet de résoudre les tensions qui existent dans toutes les sociétés et de les résoudre de la meilleure façon possible en évitant que certains puissent assurer leur domination. Nous avons opposé la liberté de conscience à la direction de conscience qui était la règle sous l'Ancien Régime : pour cela il y a eu une révolution. Et bien naturellement nous lutterons pour ne pas revenir en arrière sur ces points.

On voit bien les tentatives pour vouloir remettre en cause ces avancées considérables qui permettent de vivre réellement en démocratie, et qui constituent pour nous, francs-maçons, ce que nous appelons le progrès de l'humanité.

Merci au conférencier pour ce qu'il nous a dit d'éclairant, de riche, de nourrit, et merci au GODF d'avoir organisé cette conférence publique qui est capitale pour ces questions.

Claude VAILLANT

Emprise mentale, éloignement familial, pressions financières intolérables, captations d'héritages, atteinte à la santé mentale et psychique de leurs membres, atteinte dirons-nous tout simplement à leurs droits fondamentaux, mais rassurez-vous tout va bien en France, « les sectes sont un non-problème » !...

C'est ce que nous déclarait d'une manière assez inattendue il y a quelques mois Emmanuelle Mignon, directeur du cabinet du président de la République. Je dois dire pour rester objectif que, quand même le Premier ministre, Monsieur Fillon, rappelait immédiatement qu'au sujet des sectes, il les considérait comme « inadmissible, et inacceptable, et qu'il était du devoir de tous de les combattre ».

Voilà qui peut-être remet les pendules à l'heure au sujet d'un dérapage qui a créé, ici et là, vous en conviendrez, quelque émotion.

L'exposé, qui a été fait, participe en fait d'un mouvement de pensées qui se veut à la base d'une certaine forme de générosité et de dialogue. D'abord parce que l'onconsidère que les religions traditionnelles – c'est paradoxal – seraient quelque peu dépassées, mais qu'au nom d'une modernité, d'une mondialisation de la pensée, on pourrait être complaisant vis-à-vis de nouveaux mouvements religieux.

Il s'agit généralement d'une fuite des Églises traditionnelles pour rentrer dans des mouvements sectaires. Cela dit, on pourrait quelquefois les comprendre, car j'ai eu le soin de relever quelques éléments les plus marquants d'un parcours que vous reconnaîtrez peut-être et qui a été marqué essentiellement par des amitiés fascistes, l'intervention que je n'ai pas oubliée en faveur de Pinochet lorsqu'il avait été détenu et arrêté en Angleterre, la béatification de Pie IX, celle du Cardinal Schuster, qui était le meilleur soutien de Mussolini et de l'archevêque Stepinac, archevêque nazi.

En même temps, on observe la protection des prêtres rwandais qui étaient impliqués dans le génocide et la canonisation de José-Marie de Balaguer qui était le fondateur de l'*Opus Dei*.

Voulez-vous que nous rappelions la maintenance de la crédibilité ou de la crédulité même des masses en maintenant des inepties comme celle du mystère de Fatima, les « indulgences » qui permettent de racheter sa conscience moyennant de menues monnaies. La canonisation du Padre Pio, les exorcismes qui sont toujours pratiqués, la confirmation de la présence et de l'existence des anges et des miracles, enfin le refus du port du préservatif masculin, la volonté de s'associer aux commandos anti-avortement en se recueillant sur la tombe du professeur Lejeune et en déclarant que pour l'Église catholique romaine la femme au foyer était le modèle qu'il fallait suivre.

Voulez-vous que nous évoquions en même temps le refus de l'euthanasie, que nous rappelions les condamnations sévères du Vatican contre l'athéisme, le rationalisme et la déclaration sur la laïcité qui nous mettait dans un état de péché et, en même temps, le fait que l'absence de l'idée de Dieu dans la *Constitution* européenne était un manquement grave. Le pape demandait une rectification du texte – ce qui était une première – devant le Parlement italien qui a accepté de le recevoir pour tenir ce discours.

Voulez-vous enfin que nous rappelions les interventions des parlementaires qui avaient participé au vote sur l'euthanasie ou qui y étaient favorables, qui avaient en tout cas souscrit à ce texte, à l'avortement également, les injonctions faites aux avocats pour refuser de plaider les affaires de divorce et les consignes secrètes pour dissimuler, jusqu'à il y a peu encore, les lamentables affaires de pédophilie.

Voilà un parcours regrettable. C'était le parcours de Jean-Paul II !

Ces valeurs-là, vous l'avez compris, ne sont certainement pas les valeurs du Grand Orient de France. Nous nous faisons une autre idée de la liberté de conscience. Nous ne revendiquons pas la société du « bien penser » ou « des biens pensants », nous aspirons à celle du « mieux penser ». Si le GODF est un ardent défenseur de la laïcité, ce n'est certainement pas comme il a été dit – et je salue les propos qui ont été tenus par les représentants de la GLFF et du DH – pour revendiquer ou imposer une pensée contre une autre. La laïcité c'est l'affirmation d'abord de la liberté de conscience et le respect de la sphère privée, la certitude que personne ne viendra vous indiquer quel est le chemin moral qu'il convient de suivre pour être un bon citoyen. Le phénomène de croire ou de ne pas croire, reste de votre

libre détermination. Nous entendons – et nous nous battons pour cela – faire en sorte que la morale chrétienne – pour respectable qu'elle soit – ne soit pas imposée à quiconque comme étant une référence morale.

Le Godf n'a pas le sentiment, je le dis, d'avoir participé à la création d'une trappe qui s'ouvrirait sous lui. Nous avons parfaitement conscience que la situation en Europe est assez difficile, parce que la laïcité française reste un acquis républicain dont vous connaissez l'histoire, chèrement acquise en 1905 et qui avait suscitée avant même trente-cinq ans de combats difficiles.

Ce combat n'est pas toujours définitivement terminé en France et en tout cas sur tout le territoire. Je pense naturellement à la Guyane et à l'Alsace-Moselle. Aujourd'hui il y a encore une réticence du corps politique à pouvoir faire en sorte que le principe de laïcité s'applique sur la totalité de notre territoire.

Le Godf au moment de la célébration du centenaire de la laïcité a été reçu par tous les grands corps de l'État et, en particulier, nous avons remis au président de l'Assemblée nationale des cahiers de la laïcité qui ne sont pas simplement des vœux, mais qui étaient des éléments susceptibles de permettre au Parlement de faire des propositions de lois extrêmement concrètes pour affirmer le principe de la laïcité.

J'ai aujourd'hui la satisfaction de vous dire que plusieurs de ces propositions sont déjà à l'étude à la Commission des lois au niveau du Parlement et que nous pouvons donc espérer que ce combat continue.

Je dois dire également que lorsque le président de la République a tenu les propos qu'il a tenu et qui ont quelque peu troublé les Frères du Godf et ceux de la maçonnerie adogmatique, et qu'il a accepté de recevoir une délégation des anciens Grands Maîtres du Godf, nous lui avons rappelé fermement que nous n'entendions pas que l'on touche à la loi de 1905. Nous avons réaffirmé que sur ce sujet, nous pensons qu'il existait un très large consensus en France qui dépassait naturellement très largement le fer de lance qu'est le Godf.

Nous avons été reçus également par le président Barroso qui a tenu un discours extrêmement rassurant sur ses intentions quant au respect du principe de laïcité.

Restons vigilants sur ce point.

Je peux vous dire qu'au Godf il ne se passe pas un jour sans que l'on travaille sur ce sujet. D'abord sous l'animation de notre Frère Roger Cordier qui préside aux travaux de la Commission de la Laïcité. Il existe

une Commission permanente de la laïcité qui toute l'année permet aux Loges de réfléchir, de travailler et de faire des propositions et en même temps d'assurer la vigilance sur le sujet.

Le GODF est un pilier de défense de la République et des valeurs fondamentales de la République, dont celle de la liberté de conscience me paraît être liée naturellement à la nature même de la République. Nous sommes en totale opposition à toutes formes d'aliénation de la pensée humaine. Nous sommes convaincus que le discours qui est tenu par beaucoup de religieux, qui rarement d'ailleurs ont des discours de paix, et par les sectes, est antinomique avec la pensée libre que nous entendons avoir et au respect de l'opinion de l'autre.

Je voudrais simplement conclure par cette belle citation du marquis de Condorcet. Il est important que nous le situions pour que vous compreniez bien que le GODF se réclame de la philosophie des Lumières parce que ces philosophes et les encyclopédistes, Diderot le premier, ont eu le courage d'affirmer leur liberté de pensée, leur construction de pensée contre le dogme de l'Église en affirmant que l'humanisme les dirigeait et que ce qui était fondamental avant toute chose était la libre détermination des hommes, l'affirmation de leurs pensées sur des principes qui étaient déjà ceux de la République avant l'heure.

Nous allons terminer en laissant la parole à Condorcet :

> « La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir ».

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications et de nos programmes d'émissions télévisées et radiophoniques ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/640.15.20 – Fax 02/650.35.04
secretariat@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française